



**COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR  
du SAMEDI 2 FEVRIER 2002 à LYON**

**Etaient présents :**

ALEXANDRE Jean François  
BADINO Alain  
BLANDIN Gérard  
BOUVARD Jacky  
DESCHAMPS Robert  
CAUX Raymond

EXIGA Didier  
FAURE Olivier  
KELLER Agnès  
CANTENOT Pascal  
PAYOT Jean Michel  
PELABON Elodie

SENAC Thomas  
VARNER Marion  
VIEUX Gérard

**Etaient excusés :**

CLAPE Jean François  
NOURAUD Alain  
NAVILLE Pierre  
BURGHELLE Olivier (pouvoirs à Gérard BLANDIN)  
QUEST Christian (pouvoirs à Alain BADINO)

EBRARD Claude  
Sandie COCHEPAIN  
Gilbert NICOLINI

HUGOO Christophe  
FERRIER Nicolas

**Assistaient à la séance :**

Conrad ACHINO – chargé de mission  
Christine CESSIO – Cadre Technique  
Sophie MAUREL – Secrétariat fédéral  
Jacques LEQUATRE – représentant la Ligue Nouvelle Calédonie  
Stéphane MALBOS – Vol Passion  
Yves GILLES – Président de la Ligue Languedoc Roussillon

---

Alain BADINO ouvre la séance en précisant que l'ordre du jour est chargé.

Il précise que pour des raisons d'économies, l'envoi de la convocation a été fait par mail et que si ce système posait un problème particulier il fallait lui en faire part.

**1 Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 24 novembre 2001 Vote N° 1**

Pas de commentaire.

⇒ VOTE 1 : OUI à l'unanimité

**2 Actions administratives (Affiliations / radiations de clubs) Vote N° 2**

Jacky BOUVARD souhaite que sur la liste des affiliations apparaissent les activités PP, D, CV, kite.

Agnès KELLER demande si un club et une école ayant le même nom pose problème. Alain BADINO répond que non car ils ont des numéros différents mais on peut le leur signaler pour information, pour le cas cité, il y a la mention Pyrénées après le nom ce qui aide à la distinction.

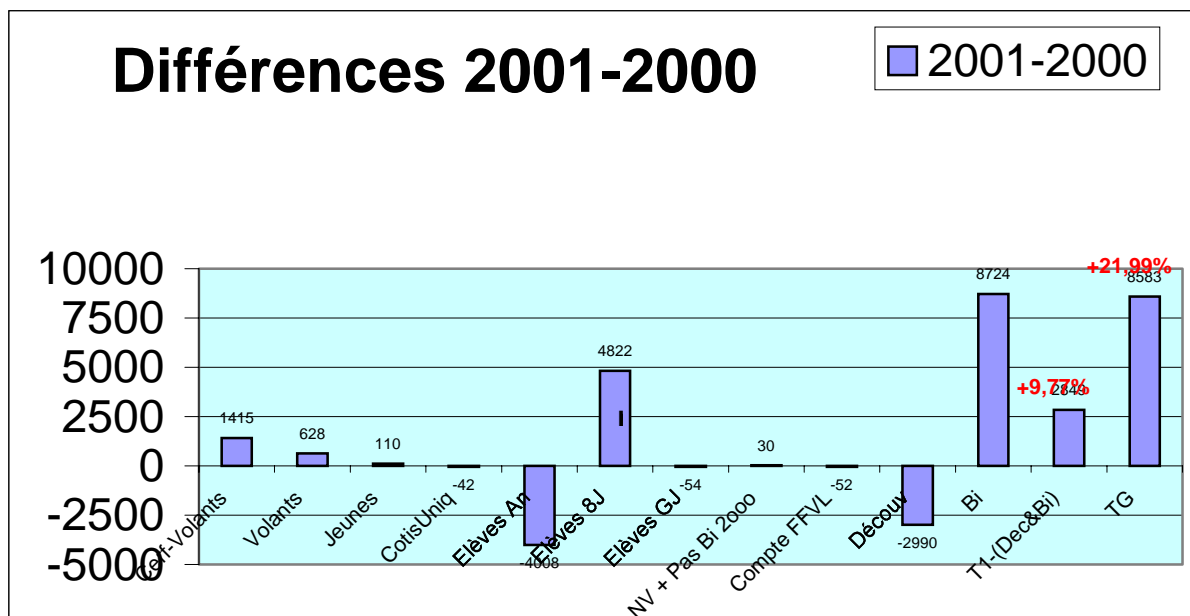
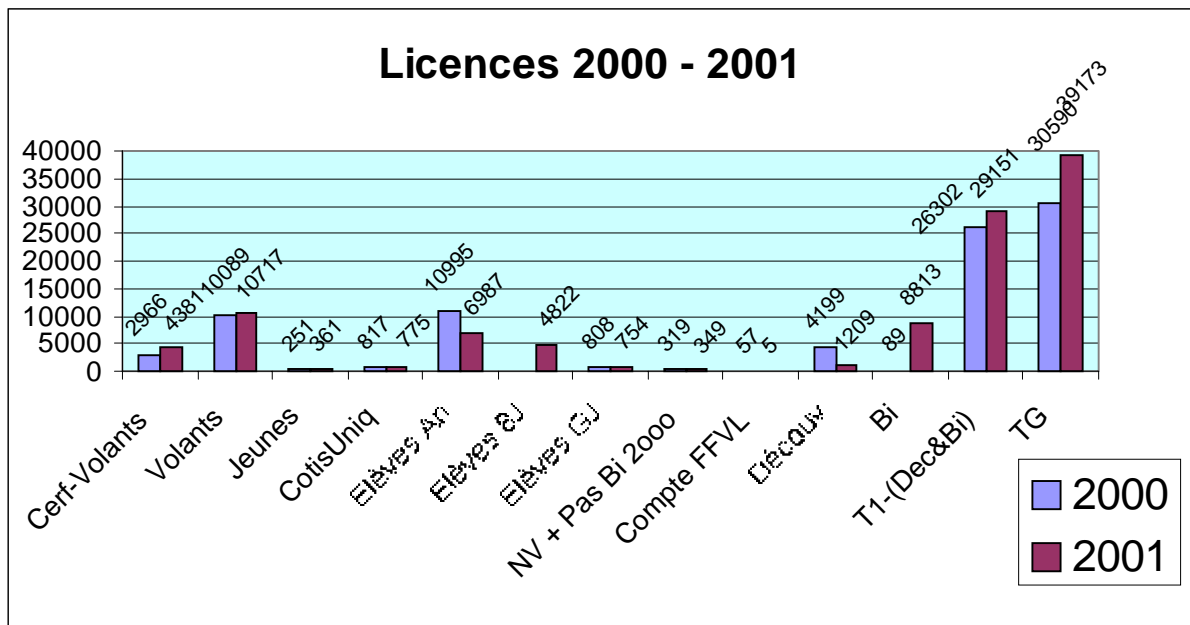
Thomas SENAC informe que la Ligue du Nord s'appelle désormais : « Ligue Nord Picardie » et que les documents administratifs seront envoyés au Secrétariat Fédéral pour enregistrement.

⇒ VOTE 2 : OUI à l'unanimité



### 3 Effectifs de la FFVL en 2001

Gérard BLANDIN rappelle qu'un pari a été fait en 2001 sur la licence élève à la semaine. Il souligne que cela a été un manque à gagner mais que cela a fait augmenter le nombre de licences. Il informe le Comité Directeur qu'en 2001 il y a eu + 9,77% d'augmentation sur les effectifs (augmentation qui ne tient pas compte des licences découvertes biplaces).



Gérard BLANDIN précise qu'il faut poursuivre cette année ce pari sur la licence à la semaine mais il faut que les écoles et les clubs jouent le jeu. Il rajoute que la licence découverte biplace avec RC gratuite a été une bonne initiative.



Agnès KELLER informe le Comité Directeur que les passagers biplaces ne reçoivent pas systématiquement la carte plastique comme prévu. « C'est un problème car cela n'est pas motivant pour les écoles ».

Alain BADINO répond qu'effectivement c'est un problème d'intendance et qu'il faut modifier cela. Il rajoute qu'en 2002, il faudra que ce système fonctionne. Gérard BLANDIN précise que ce dysfonctionnement sera évoqué lors de la venue à Nice du personnel du courtier qui s'occupe de ces envois.

Thomas SENAC évoque la possibilité que l'école donne une carte, le jour même, au passager biplace. Christine CESSIO rappelle que ce système est déjà utilisé par les écoles de cerf volant au travers du passeport découverte cerf volant.

Jacky BOUVARD précise que le bordereau « de remplissage » fourni en même temps que le passeport peut poser un problème au niveau de l'enregistrement car le nombre peut dépasser les 10 000.

#### **4 Commission Formation et des Ecoles – Validation des décisions**

Demande de validation pour :

- les décisions de la commission des labels
- le dossier jeunes
- le dossier parachute de secours

##### **4.1 Commission des Labels :**

- La commission des labels a mis en place une nouvelle procédure de traitement des dossiers par thèmes.
- 145 dossiers traités, dont 40 de Kite et une dizaine de CV, ont obtenu le label Ecole Française de Vol Libre EFVL.
- Ne bénéficieront de la promotion de la FFVL dans Vol Passion ainsi que des autres promotions éventuelles, que les écoles ayant envoyé leur dossier à la FFVL dans les temps requis (novembre 2001).
- Les autres dossiers parvenus après la réunion de la commission ou qui parviendront en cours d'année seront traités à posteriori par la commission.

##### **4.2 Commission Jeunes :**

Validation du Bureau Directeur du 07 janvier : Validation de la procédure d'obtention de la licence « Groupe Jeunes ». Les DTE ne sont plus tenus d'adresser les certificats médicaux et autorisations parentales, mais s'engagent à en être détenteurs, et avant le début du stage. Validation du dossier jeune dans son ensemble.

##### **4.3 La Commission Formation propose de laisser la possibilité de souscrire une licence élève-année aux détenteurs du brevet de pilote qui le désirent.**

Il est rappelé que la commission formation est une force de proposition et que c'est le rôle du Comité Directeur de valider les propositions.

Jacky BOUVARD précise que cette commission se réunit une fois par an : 3 jours pour la commission des labels (12 personnes dont cadres chargés des visites et représentants des écoles de tous les milieux) + 1 jour pour la commission formation nationale.

Il rappelle qu'actuellement la FFVL compte environ 180 écoles labellisées et que le volume du suivi des dossiers devient de plus en plus difficile. Il informe le Comité Directeur que cette année le traitement des dossiers en commission des labels a été modifié : traitement par thème et non par école. L'objectif recherché est de faire ressortir les problèmes rencontrés.



Il informe qu'une communication va être faite à tous les DTE sur les résultats de la commission sur les labels mais aussi sur la « photographie des problèmes ».

Il souligne que 145 dossiers ont été reçus sur les 180 écoles, que malgré les multiples relances faites par le secrétariat fédéral, 35 dossiers manquent encore (soit négligence administrative du DTE, soit arrêt d'activité de l'école, soit problème relationnel avec le DTE).

Proposition : la commission des labels propose que les écoles qui n'ont pas renvoyé leur dossier à la commission ne soit pas mentionnées dans Vol Passion

Marion VARNER suggère que le débat sur la modification du LABEL soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Directeur. Il souligne que les membres du CD n'ont pas été destinataires de la liste des dossiers traités en commission des labels.

Yves GILLES souhaite d'ailleurs que les ligues soient destinataires des décisions annuelles sur les renouvellements.

Gérard BLANDIN informe le CD qu'un vaste chantier est mis en route : le rassemblement des écoles. Ce chantier doit être riche en débats et en information.

**Vote 3 : Vote à main levée :**

Point 1 : commission des labels, nouvelles procédures : oui à l'unanimité

Point 2 : dossier jeunes - oui à l'unanimité

Point 3 : brevet de pilote - remis à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur

**5 Candidatures aux Championnats de France non encore décidées**

- Championnat de France de Delta : une seule possibilité : Millau
- Championnat de France Kitesurf :  
Plusieurs propositions : L'UCPA / Office du Tourisme / un club émergent (Port Saint Louis près de Fosses sur Mer)

Jean Michel PAYOT rappelle que ce championnat n'est que le 2<sup>ème</sup> organisé, qu'il est nécessaire de développer l'image médiatique de cet événement.

Le site de Calvi semble être idéal. Les dates retenues sont : 30 au 4 novembre (qui permettra également de se rapprocher de la manifestation : FESTIVENTU)

**Vote 4 : Vote à main levée :**

Oui à l'unanimité

Yves GILLES rappelle qu'il est important d'informer les Ligues sur les candidatures.



## 6 Bilan financier 2001 – Présentation

Gérard VIEUX précise que la projection au dernier Comité Directeur était bonne, même s'il n'est pas satisfait du résultat. Il compare le résultat provisoire avec l'exercice précédent : « il y a un manque à gagner sur l'excédent d'assurance (système du forfait) ».

Il souligne les points importants :

- recettes : moins de sponsoring (budget prévisionnel optimiste), moins de rentrées de licences (plus d'effectifs mais moins de rentrées financières - moins 150 KF) mais bien plus de contrat d'objectifs avec le MJS (+ 14%)
- dépenses : dépenses du bureau directeur plus importantes dues à l'augmentation de l'activité et donc des déplacements ; idem pour la direction technique nationale (avec en plus l'emploi de 2 Cadres techniques fédéraux supplémentaires)

Agnès KELLER précise qu'il est important d'avoir des arguments pour les questions qui pourront être posées à l'Assemblée générale, notamment sur les dépassements des frais des dirigeants.

## 7 Budget prévisionnel 2002 - Présentation

Gérard VIEUX présente le budget prévisionnel au Comité Directeur en précisant qu'il a été décidé de présenter un budget réaliste afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'en 2001.

Au niveau des produits une augmentation des licences a été prévue du fait de l'augmentation de 20 francs votée en Assemblée générale.

Jean Michel PAYOT précise que cette année deux paramètres ont changé sur la présentation du budget :

- les frais de la direction technique nationale sont pris en globalité (salaires des cadres fédéraux et déplacements des cadres fédéraux et d'Etat)
- décentralisation aux Liges

Gérard VIEUX rappelle la façon dont est construit le budget : chaque responsable de ligne budgétaire a fait une demande au Bureau lors de la réunion du 8 décembre. Le total des demandes dépassait 2 millions de francs. Il a fallu faire des choix en s'appuyant sur la politique fédérale.

Suite à ces choix les gestionnaires devront refaire leur budget soit :

- en maintenant toutes les actions mais en apportant moins d'aides,
- en réalisant moins d'actions.

Gérard VIEUX précise que depuis 3 ans le montage du budget prévisionnel est fait de la même façon. On s'aperçoit qu'il est nécessaire d'en changer. Une réunion du Bureau sera faite préalablement afin de définir les perspectives.

### VOTE 5 : BUDGET PREVISIONNEL

Nombre de votants : 17

NON : 4

BLANC : 2

OUI : 11



## 8 Mesures budgétaires à appliquer au budget 2002

Alain BADINO présente la proposition du Bureau :

Suite à la construction du budget 2002, et des contraintes qui en découlent, il a paru nécessaire de mettre en place en début d'année des mesures destinées à utiliser au mieux le budget FFVL. L'équilibre du budget est une obligation par rapport à la présentation à l'A.G.

1. **Généralités** : Les options prises pour le budget 2002 par le BD ont été bien expliquées aux membres du CD et le seront à la DTN et aux cadres, ainsi qu'à l'AG. En fait la vie fédérale est en nette augmentation, les dépenses pour les cadres dues au nombre plus important de cadres FFVL sont parties intégrantes de la vie fédérale, il faut arriver à bien imputer ce qui se fait à ce pour quoi c'est fait.
2. **Activités et Objectifs des Commissions** : Dans les activités des commissions, le BD a détecté quelques manques sur des choses fondamentales, donc outre les tâches de gestion courantes des commissions, des objectifs ciblés ont été préparés et validés par le BD et seront donnés au prochain CD sur des points importants. Des exemples de manques sont par exemple : Commission Sites : revoir toute la documentation concernée, Commission Formation mais aussi technique et communication: révision du manuel du pilote de vol libre. Les BDs qui précèdent le CD du 2 février ont été l'occasion que tous les membres du BD revoient les objectifs proposés et finalisent le texte à remettre au CD du 2 février.
3. **Organisation de stages et Manifestations au niveau National FFVL** : Du fait de l'option de l'embauche de cadres, et de la comptabilisation dans les lignes de la DTN des salaires et frais de déplacements, il sera *impératif* que tous les organisateurs de stages FFVL, manifestations du niveau national FFVL (nous citons les responsables commissions, la DTN et les cadres techniques) utilisent en priorité des employés de la FFVL dits « internes » (cadres d'état ou FFVL officiels ou Labo FFVL) et ne fassent appel à des intervenants extérieurs dits « externes » qu'en cas d'impossibilité à fonctionner en interne. Cela aura pour action de diminuer le coût des stages et manifestations puisque les intervenants seront dans tous les cas payés par la FFVL. Cela aura aussi l'avantage d'une diffusion plus cohérente du message FFVL. Cependant pour le calcul du coût du stage à faire payer aux participants il faudra bien entendu chiffrer les interventions des cadres FFVL. Il faudra aussi essayer de réduire au minimum le nombre des intervenants pour des raisons d'économies. Pour les personnes que l'on sera obligé de prendre en « externe », la proposition de qualification se fera, pour la compétence, par la commission responsable de l'action, et pour l'administratif par Sophie (déléguée du Secrétaire Général). Dans les stages FFVL ne pas hésiter à faire intervenir un membre du BD ou du CD FFVL qui peuvent passer des messages aussi bien techniques, qu'administratifs que politiques. Les budgets prévisionnels des stages FFVL devront être envoyés à Sophie au moins 20 jours avant la date du début de stage avec la liste des intervenants et les papiers nécessaires pour chaque intervenant en cas d'utilisation de personnels extérieurs (personnes ou structures).
4. **Emploi de personnes pour encadrements des activités FFVL** : Dans le cadre du contrôle d'URSSAF que nous avons eu récemment, et sur lequel nous avons eu un petit redressement de 20 579 francs, et du fait que la FFVL a dépassé le seuil de 10 employés, les règles d'indemnités ont légèrement changé et nous aurons une obligation de délivrer des bulletins de salaires dans certains cas. Donc pour engager un quelconque encadrant autre qu'un cadre ou employé permanent de la FFVL il faudra au préalable vérifier son statut. Les responsables d'actions devront avoir obtenu l'accord du responsable du personnel (statutairement le Secrétaire Général) (Sophie par délégation) avec les pièces nécessaires dont la liste sera disponible auprès de Sophie. Cela devra être fait au moins un mois à l'avance. Cela concerne tous les intervenants



rémunérés ou indemnisés (BE, autres, médecins, etc.). Bien sur, ceux qui bénéficient de l'indemnité forfaitaire de 800 F TTC par jour, s'entant tout compris. En cas de manquement à cette procédure la consigne est au niveau comptabilité que les personnes ne soient pas payées.

5. **Notes de Frais** : Les notes de frais de tous cadres, employés, bénévoles intervenants etc.. seront exigées dans le mois qui suit la dépense (soit une note de frais par mois).
6. **Décentralisation - Contrats avec les ligues** : Il est bien entendu que lors de la décentralisation des fonds et des responsabilités aux ligues pour des actions fédérales, il sera aussi décentralisé la responsabilité de répondre aux contrôles des utilisations des fonds décentralisés par les organismes subventionnant (Etat, Région, MJS ou autre URSAFF et Impôts). En ce qui concerne la FFVL, la réception préalable du rapport moral, du rapport financier et du budget prévisionnel de L'AG de la ligue sera le minimum exigible. Il faudra que les rapports financiers fassent clairement apparaître les sommes venant de la FFVL dans les produits par chapitres (aides aux clubs, contrats d'objectifs, reversements de fonctionnement, sites) et bien sur, apparaître clairement leur utilisation dans les dépenses. Des contrôles seront effectués qui pourront suspendre la reconduite des aides. Un explicatif plus détaillé sera présenté à la prochaine APL.
7. **Suivi Budgétaire** : Le suivi budgétaire en 2002 sera grandement amélioré et au mois le mois. Donc les dépassements seront plus visibles et le contrôle sera plus facile pour rester dans le budget. Les éventuelles coupes dans les budgets qui seraient nécessaires pourront être mieux anticipées et appliquées immédiatement.
8. **Diffusion des présentes mesures** : Une information spécifique devra être faite sur tout cela à la DTN et aux cadres, aux organisateurs, aux commissions et au CD du 2 février 2002.
9. **Budget 2003** : Pour le budget 2003 la construction du budget devra être modifiée avec le déroulement suivant :
  - Réunion de BD réflexion en début octobre (réunion physique)
  - BD budget mi-octobre (physique)
  - CD 3ème WE d'octobre
  - Lettres de demandes des commissions au trésorier pour le 15 novembre
  - BD Budget Fin décembre (Physique)

Pour toute Information ou clarification qui ne manquera pas d'être nécessaire, adressez un e-mail au Trésorier G. Vieux et au Secrétaire Général Alain Badino, avec copie à Sophie.

⇒ ce document sera remis à tous les intervenants

<b>Vote 6 : Vote à main levée :</b>	Oui à l'unanimité
-------------------------------------	-------------------

## 9 Proposition Décentralisation 2002

3 propositions de décentralisation :

- Aides aux clubs
- Sites
- Formation

**Cf document en annexe 1**

<b>Vote 7 : Vote à bulletin secret :DECENTRALISATION AIDES AUX CLUBS</b>
--

Votant 17 ⇒	oui : 17
-------------	----------



Pour la partie décentralisation des fonds destinés aux sites, et afin de recueillir la proposition de l'APL qui aura lieu le lendemain de l'AG soit le 17 mars, ainsi que pour ne pas retarder le versement des fonds aux ligues jusqu'au prochain CD (début juin), un vote est demandé pour donner quitus au BD de traiter ce sujet avant la fin avril 2002.

**Vote 8 : Vote à bulletin secret :**

Votant 17 ⇒                    oui : 15                    non : 2

**10 Préparation Assemblée générale 2002**

Alain BADINO présente au Comité Directeur la proposition d'ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 mars.

Il informe que la convocation sera envoyée par courrier aux clubs (convocation, ordre du jour, PV AG) un mois avant l'Assemblée générale soit le 14 février. Une seconde expédition sera faite début mars (rapport moral, financier et compte de résultat).

**11 Point sur le Directeur Technique National**

Gérard BLANDIN rappelle que Gérard DELACOTE a été nommé Directeur Technique National suite au départ de Michel AMBAL. Suite à un accident de vélo, Gérard a été contraint de démissionner. Une procédure a été relancée : 14 candidats se sont présentés, 11 ont fait candidatures. Il reste 6 postulants actuellement. Chaque candidat sera reçu par la commission de décision au MJS le 8 février. La décision finale sera prise d'un commun accord avec le Directeur des Sports. Gérard BLANDIN souhaite que le nouveau DTN soit nommé pour l'Assemblée générale.

**12 Proposition Organisation Espace Aérien**

Présentation par Conrad ACHINO : **Cf. document en annexe 2**

**Vote 9 : Vote à main levée**

OUI à l'unanimité

La proposition de Conrad ACHINO est acceptée



### 13 Diverses informations générales

- **Cahier des charges compétitions Championnats de France delta et parapente**

Modifications à apporter au document :

- les sommes doivent être supprimées du document car elles peuvent être modifiées
- Championnat de France senior : enlever delta (organiser des navettes et des récupérations)
- concernant le Directeur d'Epreuve : noter « un DT expérimenté ou formé »
- modifier le terme Coupe UNSS/FFVL en Championnat UNSS/FFVL

Ce cahier des charges sera donc disponible à la FFVL pour préparer les appels de candidatures à l'organisation des championnats de France. Il sera aussi installé sur le site web.

#### **Vote 10 : Vote à main levée**

OUI à l'unanimité (en apportant les modifications ci-dessus)

### 14 Questions diverses et calendrier

- Gérard BLANDIN informe que certains membres du Comité Directeur démissionnent pour des raisons personnelles ou professionnelles : PELABON Elodie, FAURE Olivier, FERRIER Nicolas, EBRARD Claude, BOUVARD Jacky

Il les remercie précisant que leur travail a été important et qu'ils vont laisser un grand vide.

- Marion VARNER informe le Comité Directeur que pour la deuxième année consécutive Gérard BLANDIN a été nommé Président de l'Union Européenne de Vol Libre lors de la réunion de janvier.

Il précise que lors de cette réunion, a été invité le représentant de l'Union Européenne de planeur. Cette union européenne servira de modèle pour UEVL

- Calendrier :

Le Comité Directeur du 25 mai se fera à Nice (reporté au 1<sup>er</sup> juin pour raisons de disponibilité de salles de réunions).

Le Comité Directeur d'octobre se fera le 19 octobre à Lyon

Le Championnat de Kite : Calvi

Réunion téléphonique du 4 novembre annulée

**Le comité directeur ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est terminée.**



## ANNEXE 1 : DECENTRALISATION 2002 – 2004 – AIDES AUX CLUBS

*Document validé par APL 25 novembre 2001*

A partir de 2002, l'aide aux clubs sera décentralisée. On ira dans le sens de la responsabilisation des ligues. Celles-ci répondront directement aux demandes d'aides de leurs clubs, à partir de versements financiers préalables qui leur seront effectués par la FFVL.

Ce système d'évaluation et de financement, plus proche des clubs et du terrain, doit permettre d'évaluer les clubs et leurs dossiers de manière plus pertinente.

### **1. Quelles actions dans cette nouvelle ligne d'aide aux clubs décentralisée ?**

Il est nécessaire de définir le périmètre des projets de clubs qui peuvent élargir dans cette nouvelle ligne budgétaire. On pourra envisager d'étendre ce périmètre dans les années futures.

En 2002, les actions suivantes peuvent être incluses dans cette ligne budgétaire:

- ⇒ **Actions qui bénéficiaient de l'ancienne ligne d'aide aux clubs (ex aides à l'achat) (150 000 F en 2001)**
- ⇒ **Aides à la formation accompagnateurs de clubs, BF, formation, entraîneurs, dirigeants, etc...**
- ⇒ **Aides aux manifestations d'envergure régionale**

En 2002, les actions suivantes resteront pilotées à l'échelon national :

- ⇒ **Aides aux organisateurs des Championnats de France (230 000 F en 2001)**
- ⇒ **Manifestations exceptionnelles (60 000 F en 2001)**

D'autres projets tels que les actions CV2000, Educ'en ciel, Volaski pourront bénéficier de cette ligne d'aide aux clubs dans un futur à définir par le trésorier et le responsable du développement.

### **2. Quelle répartition budgétaire inter-ligues ?**

A partir du moment où la décentralisation de l'aide aux clubs devient effective, c'est-à-dire où les ligues décideront seules de l'attribution des aides à leurs clubs, la FFVL devra reverser des sommes aux ligues qui les gèreront.

La répartition inter-ligues sera basée sur 3 éléments distincts :

- Un SMIC identique à toutes les ligues
- Un prorata au nombre de licenciés (volants et élèves)
- Une partie délivrée en fonction de la qualité du dossier de politique régionale présentée par le Président de ligue

En 2002, pour un volume équivalent à 150 000 FF, la répartition sera la suivante :

Le SMIC est fixé à 3000 F par ligue, soit une somme totale de 66 000 F.

Le versement au prorata est fixé à 64 000 F.

La partie délivrée "aux dossiers" est fixée à 20 000 F.



Après répartition de ce montant entre ligues par la FFVL, puis entre clubs au sein des ligues par les ligues, les sommes non utilisées ou restantes seront utilisées par la FFVL pour permettre de gérer les inévitables dossiers en retard ou les contestations éventuelles.

Cela sous-entend un planning commun entre les ligues, forcément géré de manière concertée, au niveau de la FFVL.

### **3. Rôle de la FFVL et du secrétariat**

"Décentraliser ne signifie pas se désintéresser".

La FFVL doit conserver un rôle d'assistance et de coordination dans les domaines suivants :

#### **Information**

En 2000 et 2001, et dans le cadre des anciennes aides à l'achat, le secrétariat de la FFVL informait du nombre de licenciés du club, des aides antérieures reçues par le club, de la conformité de son fonctionnement (CR d'A.G. envoyé à la FFVL, licence du président, etc....).

La FFVL continuera à informer et aider les ligues dans ces domaines.

#### **Planning**

La FFVL / APL aidera à la construction du planning des opérations. Pour 2002, le planning sera le suivant :

- 15/02 Lancement de la campagne
- 15/02 Dépôt des politiques de ligue auprès de la FFVL et de leurs clubs
- 15/03 Calcul de la répartition financière aux ligues par la FFVL
- 15/03 Information des ligues par la FFVL (nombre de licenciés, licence du président, aides antérieures, CR AG clubs, etc....)
- 15/03 Dépôt des dossiers des clubs auprès des ligues
- 15/04 Evaluations et décisions d'attribution des ligues. Information de la FFVL
- 01/05 Compilation FFVL et financement des ligues
- 15/05 Financement des clubs par les ligues
- 15/06 Dépôts des dossiers en retard et des contestations des clubs auprès de la FFVL
- 01/07 Attributions FFVL aux clubs sur le reliquat des fonds non encore attribués

#### **Expertise - Aide à l'évaluation des dossiers et à la décision**

La FFVL proposera aux ligues une expertise (aide à la décision) par le biais de ses différentes commissions techniques (compétition, formation, etc....).

*On en arrivera alors à un fonctionnement inversé par rapport au fonctionnement jusqu'en 2001 :*

*La FFVL donnera un avis aux ligues décisionnaires, alors qu'actuellement les ligues donnent des avis à la FFVL décisionnaire.*

#### **Nécessité d'une action FFVL de (in)formation à la rédaction / présentation des projets ?**

D'expérience, les projets sont souvent mal construits : Absence de demandes claires et chiffrées, pas d'information sur les montants globaux des projets et sur les co-financements.

La FFVL proposera un cadre rédactionnel par le biais d'une fiche de synthèse technique et financière.

#### **Attribution des fonds**

La FFVL et la ligue concernée seront co-auteurs des courriers d'attribution des aides aux clubs.

Le transit de ces fonds se fera par l'intermédiaire des trésoreries des ligues.



#### **4. Lisibilité des fonds**

Avec la décentralisation des fonds et des responsabilités aux ligues pour des actions fédérales, il est aussi décentralisé la responsabilité de répondre aux contrôles de l'utilisation des fonds décentralisés par les organismes subventionnant (Etat, Région, MJS ou autre, URSAFF et Impôts).

Outre le versement des subventions fédérales, la réception préalable du rapport moral, du rapport financier et du budget prévisionnel de l'A.G. de la ligue sera demandée. Les rapports financiers feront clairement apparaître les sommes venant de la FFVL dans les produits par chapitres (aides aux clubs, contrats d'objectifs, reversements de fonctionnement, sites) et bien sur, apparaître clairement leur utilisation dans les dépenses.

Des contrôles seront effectués qui pourront suspendre la reconduite des aides.

Gérard VIEUX  
Trésorier



## ANNEXE 2 : PROPOSITION ORGANISATION ESPACE AERIEN

1. En fonction de l'organisation territoriale des Ligues V.L. par rapport à la structure de la DGAC, nommer les représentants FFVL auprès des :
  - CRICAG
  - DAC
  - DISTRICTS AERONAUTIQUES
  - ainsi qu'avec nos partenaires dans le cadre du CNFAS.
2. Les meilleurs représentants vis à vis de ces organismes sont nos Présidents de Ligue, Vice-Présidents ou Cadres Techniques. Il y a lieu de prévoir deux assesseurs.
3. Les représentants FFVL auprès des CRICAG :
  - devront se faire assister par les représentants des autres Ligues lorsque les sujets à l'ordre du jour des Cricag les concernent.
  - auront à garder le contact avec les représentants des autres fédérations en vue d'actions communes.
4. Demander à chaque Président de Ligue de :
  - de constituer au sein de sa ligue une commission "espace aérien" avec des compétences au niveau de la réglementation : (PP, PL ou Contrôleurs Aériens, ou éventuellement Pilotés Privés d'Avion).(devront également faire partie de cette commission les responsables de sites de par leur connaissance du terrain ainsi que les possibilités de vol)
5. Définir une politique Fédérale avec objectifs et priorités, en intégrant les possibilités prévues pour les sports de pleine nature, dont le Vol Libre, par la loi Voynet (2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi 84-610 du 16 juillet 1984) :
  - vis à vis des divers organismes de la DGAC,
  - des élus,
  - de Jeunesse et Sports,
  - des CDOS ou CROS,
  - des autres fédérations,
  - des Comités de Riverains des Aéroports.
6. Prévoir une action de formation et d'information des représentants FFVL, sur :
  - les types d'espaces et leurs caractéristiques,
  - les méthodes utilisées par les contrôleurs,
  - la structure de la DGAC et les centres de décision,
  - la politique fédérale en matière d'espace aérien.
7. Organiser sur le site Internet fédéral un "espace free V.L." où seront publiés :
  - les comptes-rendus des réunions CRICAG, DAC, Inter Fédérales, autres.
  - la documentation,
  - les nouveautés,
  - les cartes.



8. Engager une action de sensibilisation et d'information vis à vis :

- des écoles et moniteurs (pour transmission aux élèves)
- dans le cursus BEES (plus importante que la formation actuelle)
- des CDVL et des Clubs
- des Pilotes
- des DE des compétitions
- des élus
- de la presse spécialisée

pour la défense de notre espace aérien, et le respect par les pilotes de la réglementation, en particulier en cas de dérogations exceptionnelles.

9. Faire apparaître sur les cartes VFR et IFR les Sites de Vol Libre ayant une activité "significative". Les demandes officielles seront à faire auprès des services réalisant les cartes :

- VFR (AOI, VAL-SIA, IGN)
- IFR (SIA, JEPPESEN)

10. Créer un système de panneaux d'affichage spécifiques « Espace Aérien » pour les sites de vol (décos/atterros), avec une réalisation standardisée des informations en provenance des responsables locaux, qui auront également la charge du contrôle et de la mise à jour des dits panneaux.

11. Tenir informés des évolutions ou de certaines particularités de la Réglementation Aérienne, pouvant avoir une influence sur l'activité *kitesurf* (le kite n'étant pas classé comme « aéronefs » il relève plus de la réglementation locale –Préfets Maritimes ou autres, Maires, etc.- que de la réglementation aérienne).

Conrad ACHINO  
Chargé de mission Espace Aérien



**Organigramme FFVL - Espace Aérien**

**Coordination Nationale FFVL : Conrad ACHINO**

**Représentants FFVL aux CRICAG :**

**NORD OUEST :**

- Sonia OULDALI
- assesseurs :
  - Damien DEWISME
  - Hubert LACLAVETINE

**NORD EST :**

- Gérard DELACOTE
- assesseurs :
  - Gilbert NICOLINI
  - Claude BREDAT

**SUD EST :**

- Jean-Jacques DOUSSET
- assesseurs :
  - Michel BERGOT
  - Yves GILLES

**SUD OUEST**

- Bruno GUILLEN
- assesseurs :
  - Dimitri LEMAHIEU
  - François PRAT

**SKYGUIDE-GENEVE**

- Conrad ACHINO + Christian BOISEAUX

**Représentants FFVL auprès des DAC :**

- DAC SO - Bordeaux :
  - Bruno GUILLEN
- DCA S - Toulouse :
  - Dimitri LEMAHIEU
- DAC SE - Aix en Provence:
  - Michel BERGOT
- DAC CE - Lyon :
  - Gérard FLORIT
- DAC NE - Strasbourg:
  - Gérard DELACOTE
- DAC N - Athis-Mons :
  - Sonia OULDALI
- DAC O - Brest :
  - Alain GUILLOUX



**Représentants FFVL auprès des DISTRICTS**

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| - Bordeaux :         | - Bruno GUILLEN           |
| - Toulouse :         | - Dimitri LEMAHIEU        |
| - Montpellier :      | - Yves GILLES             |
| - Marseille/Nice :   | - Michel BERGOT           |
| - Clermont Ferrand : | - Jean-François ALEXANDRE |
| - Lyon :             | - Gérard FLORIT           |
| - Limoges/Poitiers : | - François PRAT           |
| - Dijon :            | - Maurice FILLOT          |
| - Strasbourg :       | - Gérard DELACOTE         |
| - Nancy :            | - Claude BREDAT           |
| - Reims :            | - Marc SINZOT             |
| - Lille/Beauvais :   | - Damien DEVISME          |
| - Athis-Mons/Tours : | - Sonia OULDALI           |
| - Deauville :        | - Jean-Pierre MARIE       |
| - Le Havre :         | - Laurence MILBEAU        |
| - Rennes :           | - Alain GUILLAUX          |
| - Nantes :           | - Alain DUPRAT            |